



Projet d'aménagement  
cyclable entre le bourg de  
Mortain,  
la zone d'activités  
TERACTIVE et les voies  
vertes EV4 et V40



Webinaire appel à projet  
Fond de Mobilités Actives  
(FMA) –  
3 Mars 2023



# Projet d'aménagement cyclable reliant le bourg de Mortain, la zone d'activités TERACTION et les voies vertes EV4 et V40

## Les origines du projet

⇒ La commune nouvelle de **Mortain-Bocage**

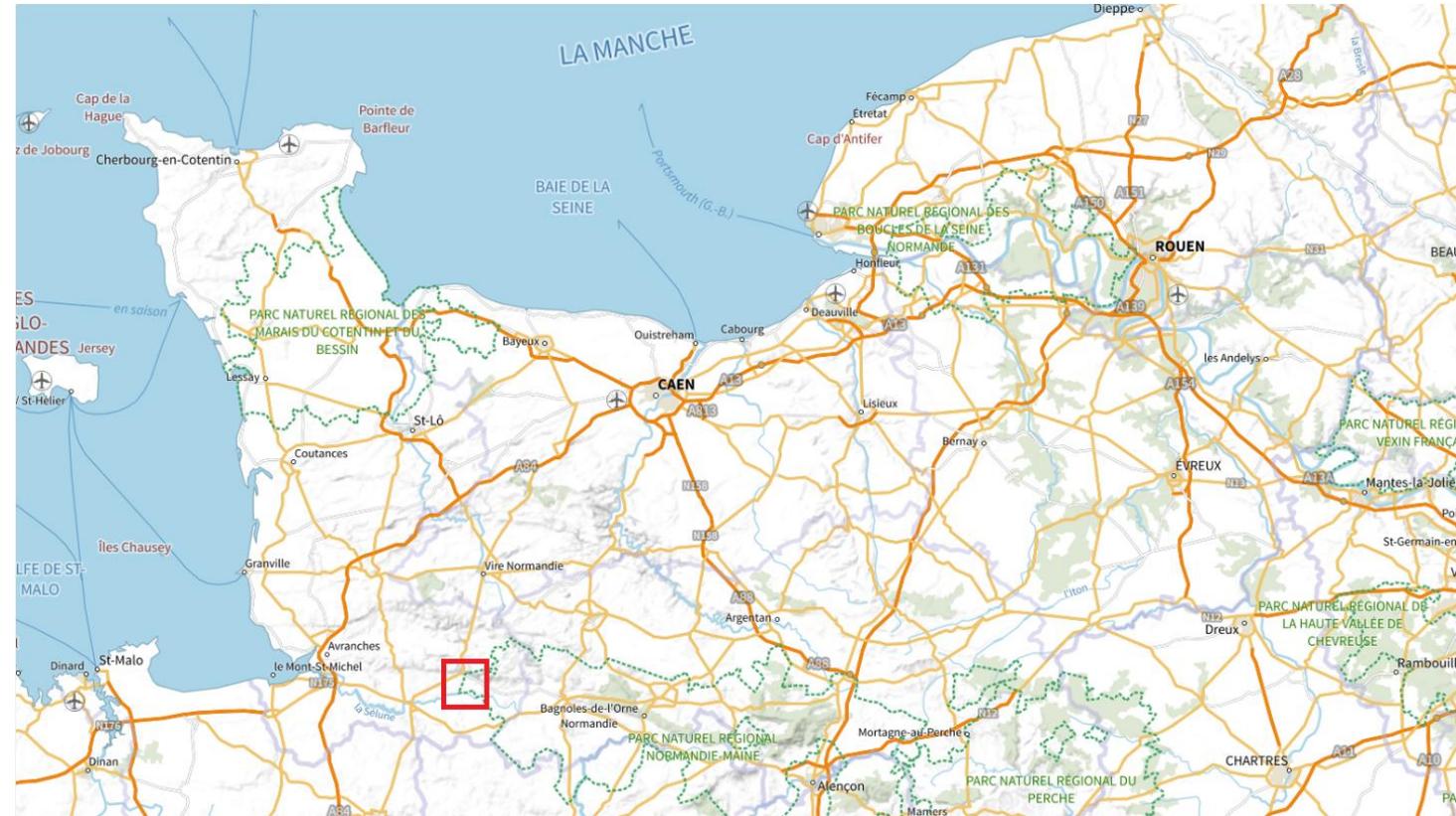
⇒ Créée en 2017 par la fusion de 5 communes : Mortain, Saint Jean du Corail, Bion, Notre Dame du Touchet et Villechien

⇒ Sud Manche, au sein de la **communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie (CAMSNN)** => 95 communes

⇒ 3 381 habitants sur un territoire de 6 263 hectares

⇒ Commune principale (Mortain) regroupant différents services et commerces, lycée, collèges, associations et Notre Dame du Touchet avec quelques services et école

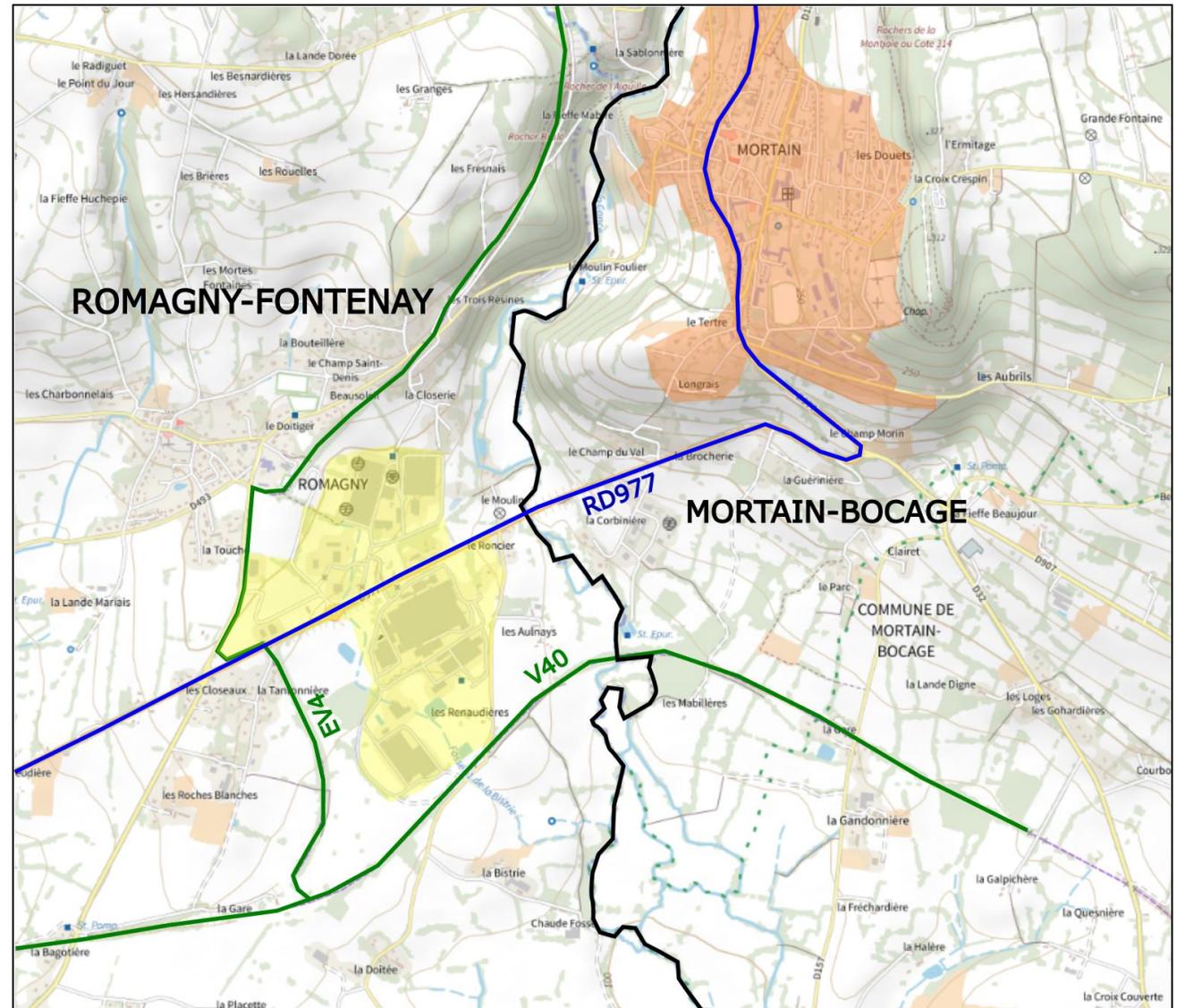
⇒ Commune Petites Villes de Demain avec 8 autres communes de la CAMSMN



# Projet d'aménagement cyclable reliant le bourg de Mortain, la zone d'activités TERACTION et les voies vertes EV4 et V40

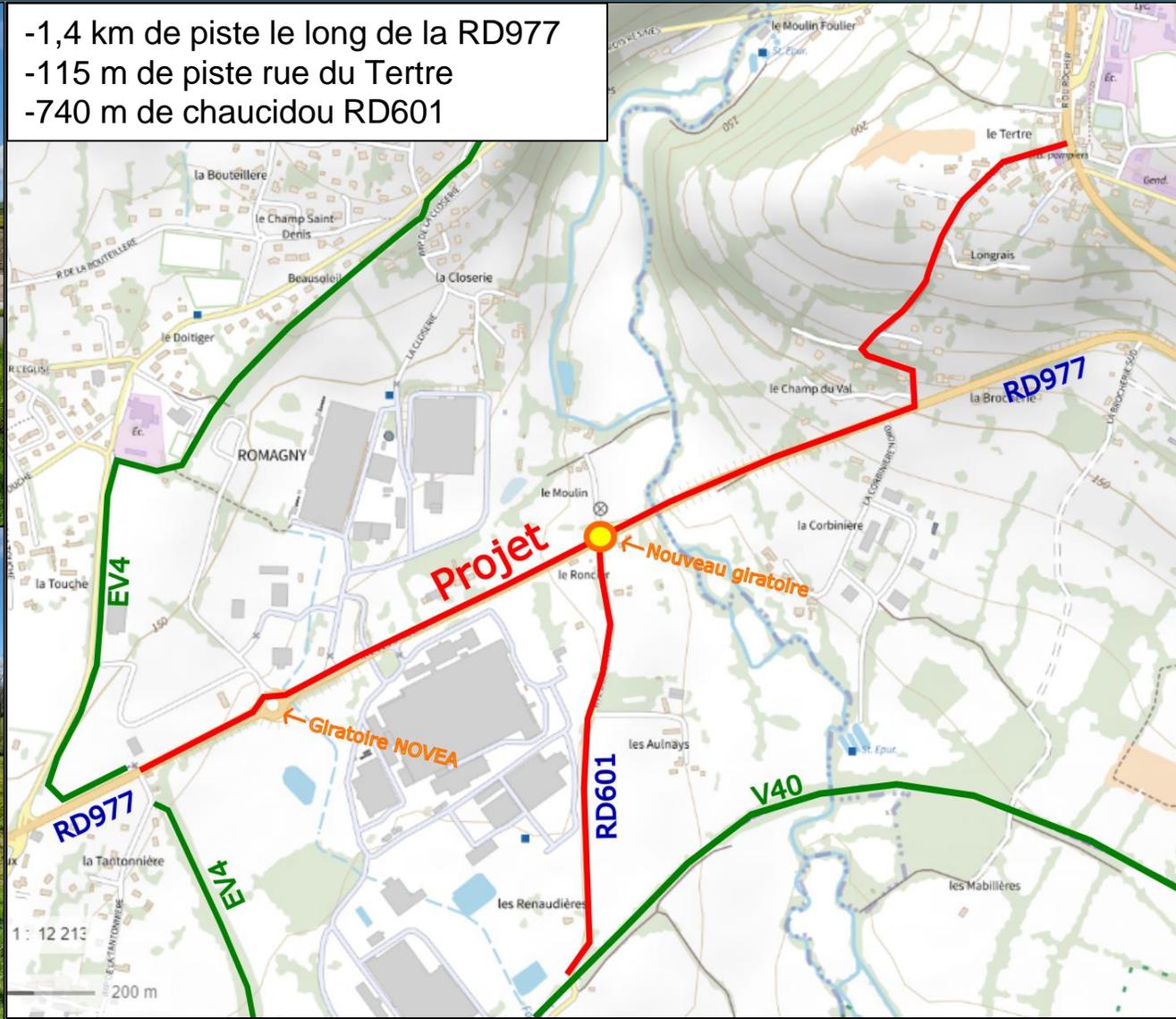
## Les origines du projet

- ⇒ Elaboration du projet de territoire durable et étude de revitalisation du bourg-centre et des bourgs historiques
- ⇒ 2017-2022
- ⇒ Diagnostic mobilités :
  - Comment relier la zone d'emplois (ACOME => 1<sup>ère</sup> SCOP de France) au bourg de Mortain ? Prolongement vers les voies vertes EV4 et V40.
  - Faire le lien avec la politique autour du vélos de la commune (équipements vélos, VAE, ...).
  - Politique cyclable à l'échelle communautaire : Plusieurs initiatives (Plan Global de Déplacements en 2017 puis plan de mobilités simplifié en 2022)
- ⇒ Les problématiques :
  - Pentes importantes (15/20 % au maximum)
  - La maîtrise foncière
  - Travaux de réaménagement du site industriel (piloté par l'Etat, le Département et la CAMSMN)



# Projet d'aménagement cyclable reliant le bourg de Mortain, la zone d'activités TERACTION et les voies vertes EV4 et V40

- 1,4 km de piste le long de la RD977
- 115 m de piste rue du Tertre
- 740 m de chaucidou RD601



## Projet d'aménagement cyclable reliant le bourg de Mortain, la zone d'activités TERACTION et les voies vertes EV4 et V40

### Le portage du projet :

La commune de Mortain-Bocage a décidé de porter seule le projet (investissement)

⇒ Recrutement d'une maîtrise d'œuvre : groupement ABEIL/PODER/A PROPOS PAYSAGE => courant 2021

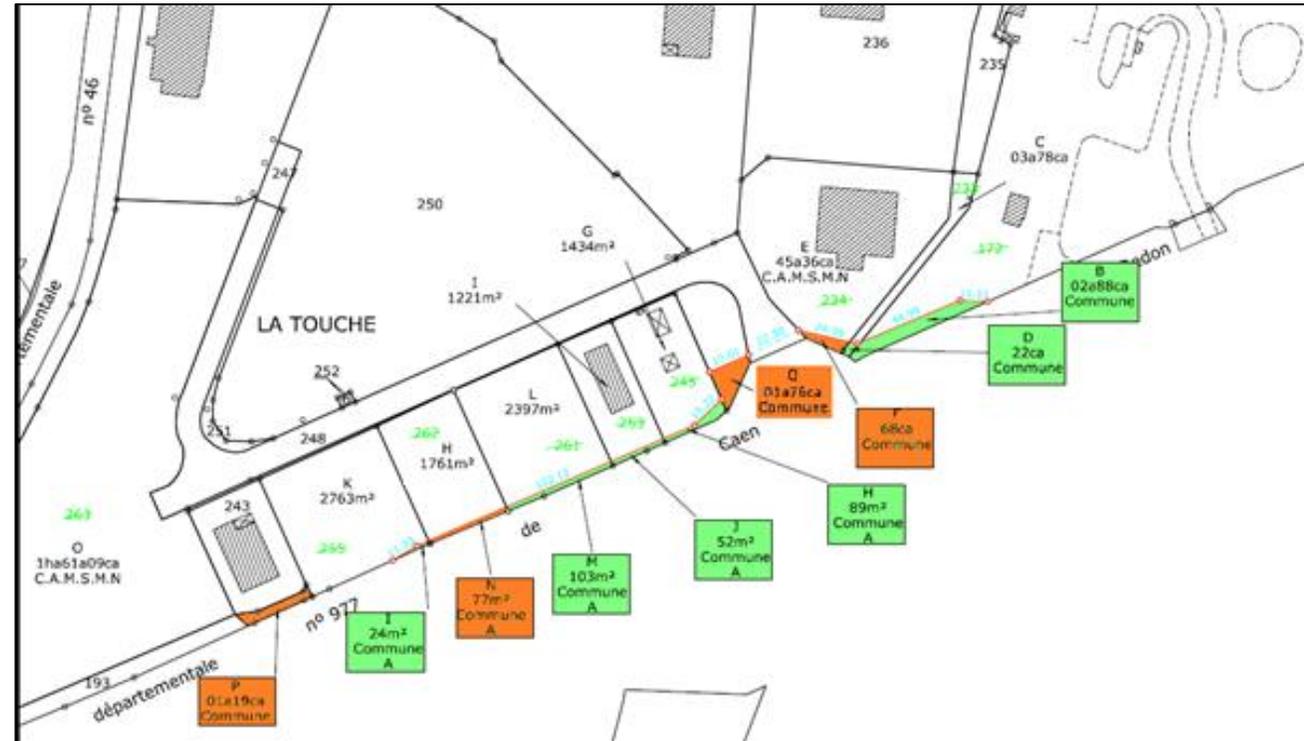
### Le foncier

⇒ 2/3 du projet en partie sur l'emprise publique du Département  
⇒ Achat de foncier (propriétaires privés et collectivités)

### La concertation

De nombreux partenaires associés :

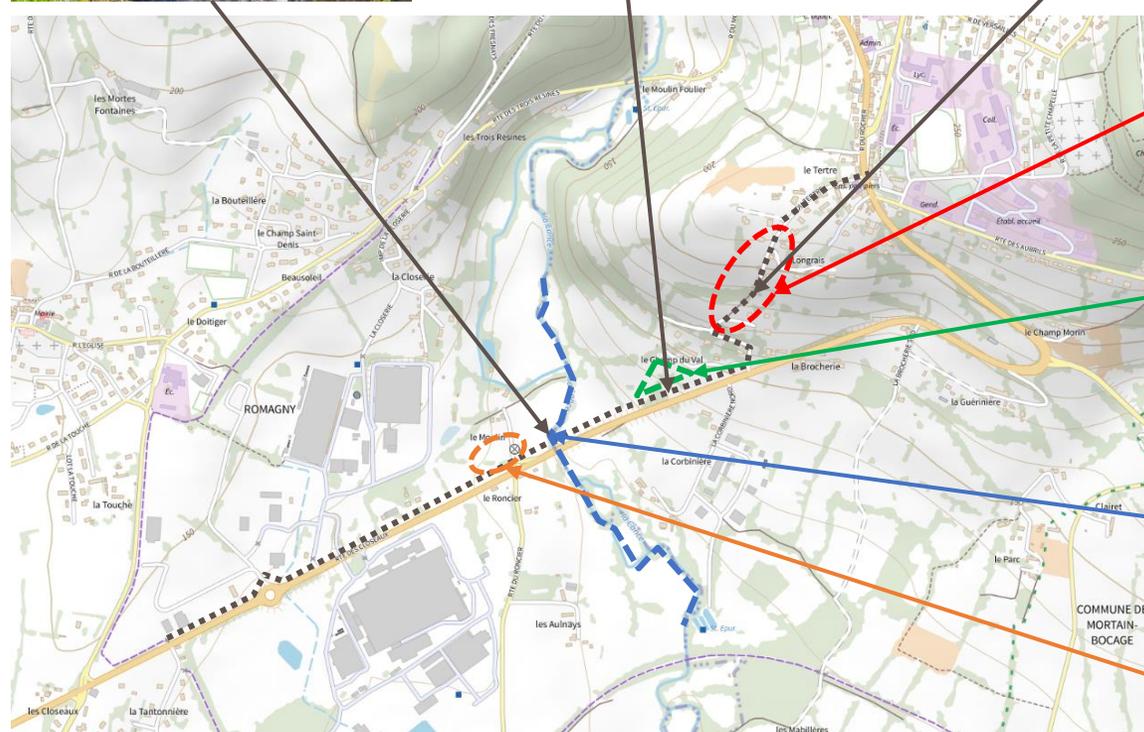
- CD50 : pour les aspects foncier, financier (Contrat de Pôles de Services), réglementation, ouvrages d'art
- Etat (DREAL, DDTM, préfecture) : accompagnement à la mise en œuvre, aspect financier
- CAMSMN : aspect foncier, avis services mobilités et rivières



# Projet d'aménagement cyclable reliant le bourg de Mortain, la zone d'activités TERAACTIVE et les voies vertes EV4 et V40

## Volet techniques du projet : Spécificités du site

- L'itinéraire se situe en bord de route départementale (RD977) => sécurisation aux intersections ;
- De nombreux talus et fossés ;



Pentes de l'ordre de 20%

Habitation individuelle  
=> Impossibilité de rachat de foncier / Proximité immédiate avec la route départementale

Traversée du cours d'eau de La Cance => Création d'une passerelle

Zone humide

Dimensionnement de l'aménagement :

Voie verte en enrobé sur une largeur constante de 3ml conformes aux contraintes suivantes :

- Confort de roulement ;
- Durabilité ;
- Coût de mise en œuvre et d'exploitation.

Mode de déplacement	à vélo	en roller	jogging	à pied	TOTAL
<b>Revêtement</b>					
Un revêtement en enrobé est indispensable	82%	98%	67%	67%	84%
Un stabilisé compacté est acceptable	12%	2%	25%	25%	11%
Un stabilisé compacté est préférable	6%	0%	8%	8%	5%
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Préférence pour le revêtement en fonction du mode de déplacement

Confort de roulement

(source : France Nature et Environnement)

=> L'enrobé : 5 à 10x plus de fréquentation.

Durabilité et coûts

(source : Vélo & territoires)

=> L'enrobé présente une durée de vie de 30ans ainsi qu'un entretien réduit.

Inconvénient sur son imperméabilité et la proximité avec les arbres.

**Tableau de synthèse**

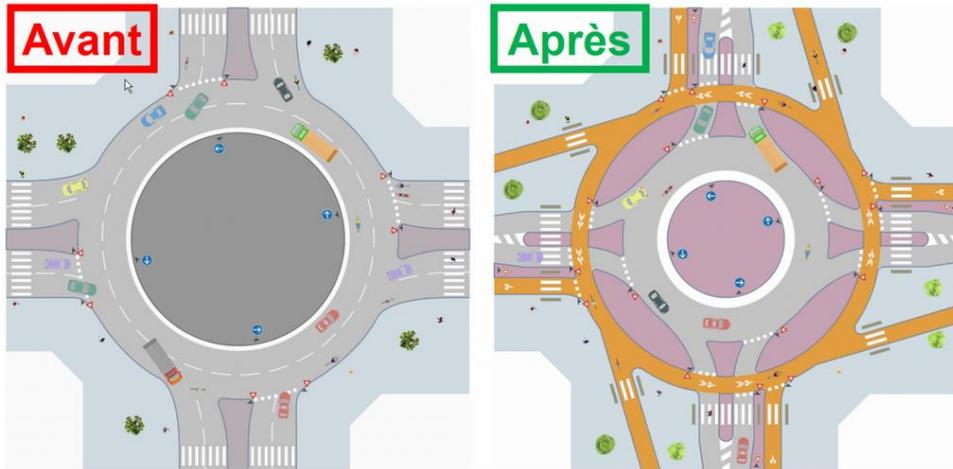
	Sables stabilisés	Stabilisés renforcés	Enduits superficiels	Béton hydraulique	Béton bitumineux (enrobés)	Enrobés à froid	Enrobé à liant de synthèse ou organominéral
	Inondations	•	••	•••	•••	•••	•••
	Racines	••	••	•	••	•	•
	Empreinte carbone et pollution de l'air	•	•	••	••	•••	variable
	Intégration visuelle	•••	•••	•	••	• (•• si décoloré)	• ou •• (si liant clair)
	Durée de vie	•	••	••	•••	••	variable
	Coût (investissement et fonctionnement)	€€	€€	€	€€	€	€€€
	Confort pour les cyclistes / sécurité	•	••	•• (confort) • (sécurité)	•••	•••	•••

• | •• | ••• : du moins favorable au plus favorable

€ | €€ | €€€ : du moins cher au plus cher

Traversée de giratoire : exemple intersection RD 977 et RD 601

Recommandation CEREMA => giratoire à la hollandaise (ou giratoire à ilots intra-annulaires)



Recommandation CEREMA => giratoire à la hollandaise (ou giratoire à ilots intra-annulaires)

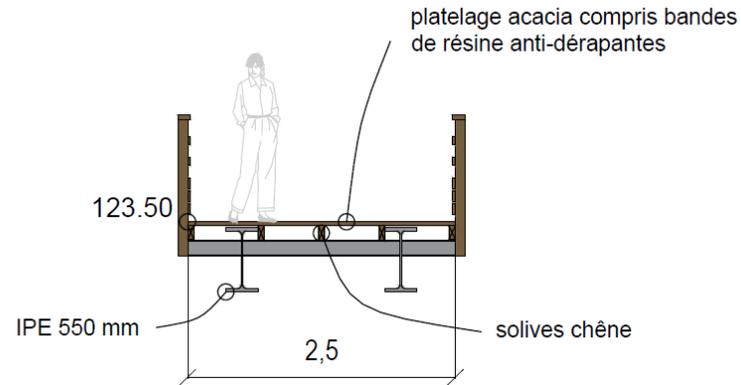


Mise en œuvre d'un giratoire à la hollandaise avec les caractéristiques suivantes :

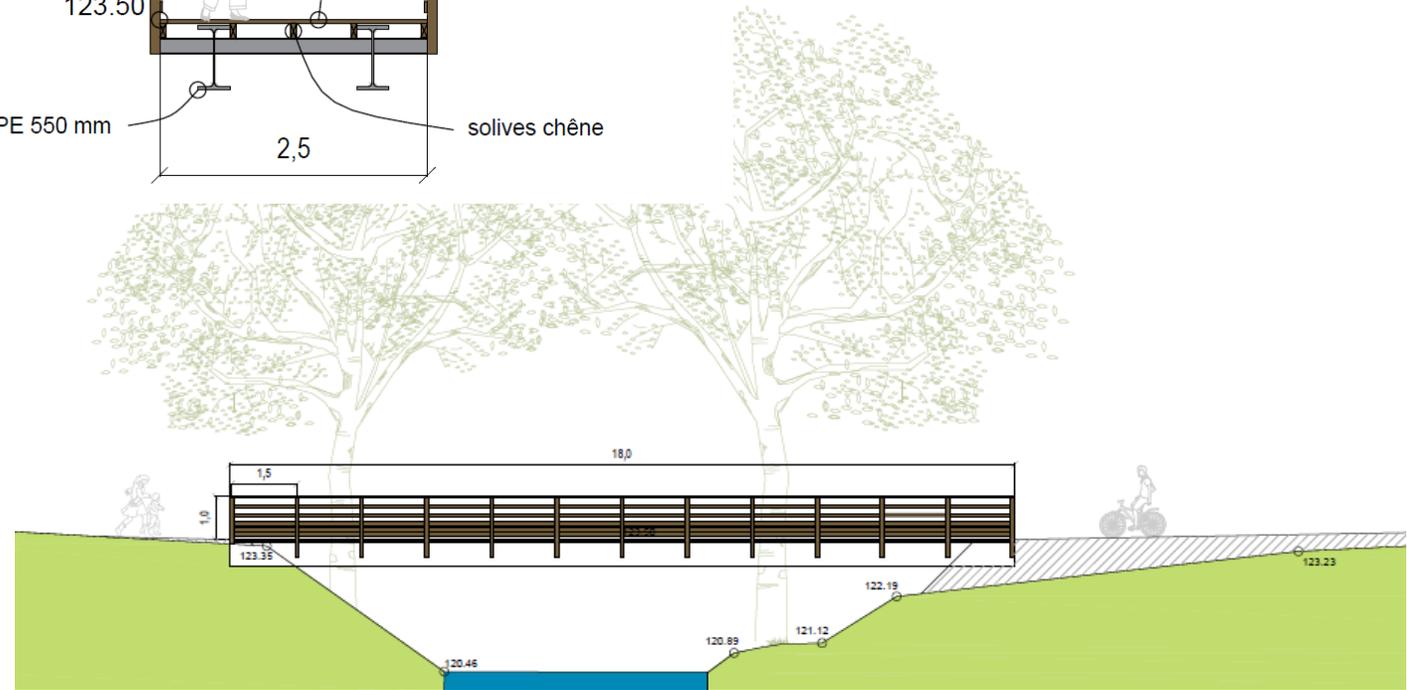
- Recule de la voie verte par rapport à l'axe de 5m ;
- Traversée non prioritaire voie verte à la demande du département ;
- Raccordement au Sud sur un aménagement en chaucidou ;
- Décalage de la voie verte au Nord-Ouest à proximité de la zone humide ;

## Passerelle mixte bois métal :

- Longueur de 18m ;
- Largeur utile de 2,50m\* ;
- Structure métallique => durée de vie de 50 ans ;
- Platelage & garde corps en acacia naturellement imputrescible (classe 4) => durée de vie 25 ans ;



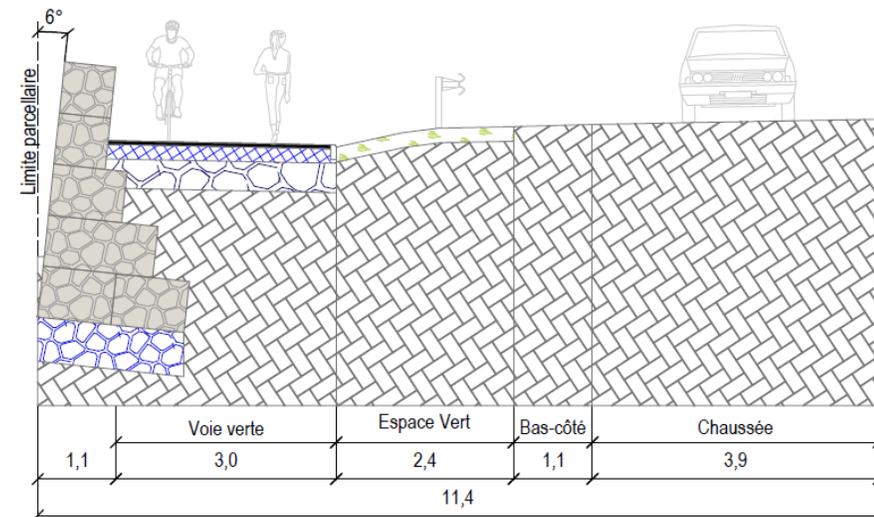
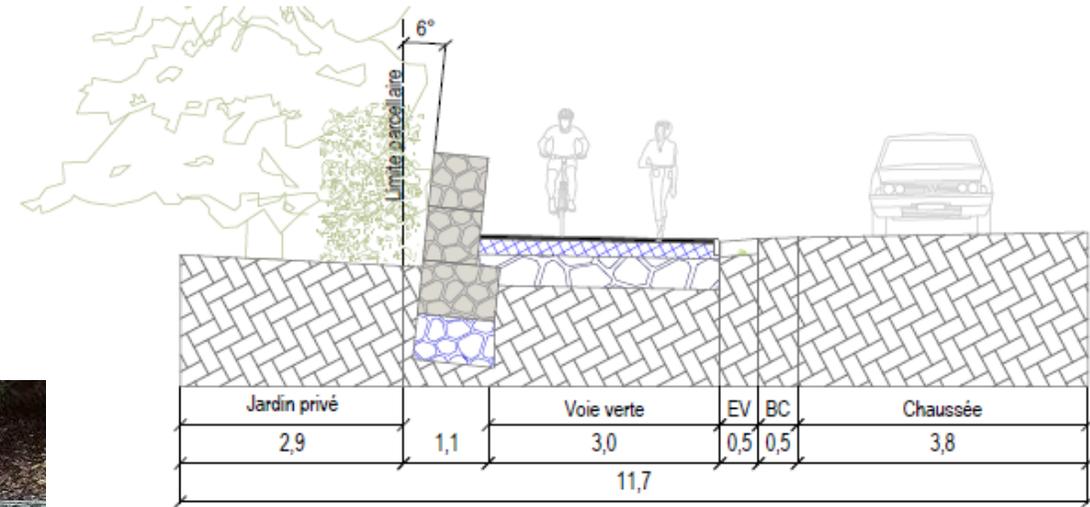
Déclaration Loi sur l'Eau/Porter à Connaissance relatif aux articles L214-1 et suivants du Code de l'Environnement



\* Largeur recommandée de 3m avec une possibilité de descendre à 2,50m dans le cas d'une faible fréquentation et d'une longueur de passerelle < 20m (Fiche n°4 CERTU).

Mur de soutènement en gabion :

- Gabion en grillage double torsion => plus souple et adapté au terrain argileux ;
- Hauteur maximale de 3,50m ;
- Linéaire de 100ml.



### Volet administratif

Convention autorisant la réalisation du projet (CD50) => transfert de l'ensemble des propriétés après travaux

Convention pour l'exploitation, la gestion et l'entretien de l'équipement : tripartite (CD50, Mortain-Bocage et Romagny Fontenay)

### Partie financière

Appel à projets FMA 2020 : réponse 12 Mars 2021 (accord)

Accompagnement technique de la DREAL

Coût total du projet : 790 368 € (dont 707 840 € de travaux)

Subventions : Etat (Fond de Mobilités Actives) => 173 909 €

Conseil Départemental (CPS) => 271 975 € (marge jusqu'à 314 793 €)

Etat (DETR) : estimée => 173 909 €

### Calendrier

DCE en cours de finalisation

Lancement des travaux prévus mi-mai 2023

Fin du projet : fin d'année 2023